



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

B1200-Direction des ressources humaines - VGP-

DELIBERATION N° D.2026.01.4

du Conseil communautaire du 13 janvier 2026

Tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Actualisation.**

Date de la convocation : 6 janvier 2026
Date d'affichage : 14 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY
Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, Mme Dorothee BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSdorFF, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES, M. Philippe BENASSAYA

Absents excusés:

M. Olivier DELAPORTE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Fabien BOUGLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Marie BOELLE, M. Pierre SOUDRY, Mme Anne-France SIMON, Mme Valérie PECRESSE, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-François BARATON, Mme Christine CARON, M. Moncef ELACHECHE.

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. François DARCHIS).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14 ;

L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
Vu la délibération n° 2016-10-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 portant sur les aménagements réglementaires du régime indemnitaire applicable aux agents de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° D.2021.02.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
Vu la délibération n° D.2022.02.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 portant actualisation des délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 ;
Vu la délibération n° D.2025.02.16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 février 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° D.2025.04.21 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1 avril 2025 portant sur la suppression d'un poste d'égoutier ;
Vu les tableaux des effectifs adoptés au Comité social territorial (CST) du 7 novembre/2025 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu le budget de l'exercice en cours du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération.

Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droit public) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ces emplois sont classés par filières, cadres d'emplois et grades de la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'une formalité administrative réglementaire.

Il y mentionne également filière par filière, grade par grade, le nombre d'agents maximum que la Collectivité peut employer sur des postes permanents.

Le tableau des effectifs est un état obligatoire pour l'information du Conseil communautaire.

Le dernier tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc présenté faisait état de 333 postes, à savoir 303 postes au titre du budget principal et 30 postes au titre du budget annexe assainissement.

A ce jour, il convient de le modifier au regard :

- des changements de filière ou de grade lors de recrutements et/ou mobilités internes,
- des nominations pour la campagne de l'année 2025,
- des lignes de gestion avancement et promotion,
- de la suppression du poste d'égoutier,

Compte tenu des modifications précitées, le nouvel effectif de la communauté d'agglomération est fixé à :

- 303 postes au titre du budget principal,
- 29 postes au titre du budget annexe assainissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'adopter les tableaux des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tels que présentés en annexes 1 et 2 à la présente délibération :

- 303 postes au titre du budget principal (cf. annexe 1),
- 29 postes au titre du budget annexe assainissement (cf. annexe 2).

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 63 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.